

**SÉANCE ORDINAIRE  
8 AOÛT 2012**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 8 août 2012, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Pierre Dallaire</b>	(représentant de Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Charles Therrien</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Suzanne C. Guenette</b>	(Saint-Louis)
<b>René Leclerc</b>	(Saint-Luc)
<b>Marielle Lemieux</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Rock Carrier</b>	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2012-08-01**

**2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin et de son ajournement au 16 juillet 2012, et suivi.**
- 4.0 Rencontres :**
  - 4.1 Fondation du Cegep Beauce-Appalaches : monsieur Claude Morin.
  - 4.2 Transport collectif : présentation de monsieur Mathieu Gaudette du CSSSE.
- 5.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
  - 5.1 Fonds de diversification et de développement.
  - 5.2 Autres dossiers du CLD (s'il y a lieu).
- 6.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
  - 6.1 Certificats de conformité :
    - 6.1.1 Municipalité de Saint-Camille.
    - 6.1.2 Municipalité de Sainte-Sabine.
    - 6.1.3 Municipalité de Saint-Magloire.

- 6.2 Projet de règlement no 107-12 (dossier Municipalité de Saint-Benjamin) : nomination des membres de la Commission chargée de la tenue de l'assemblée publique du 12 septembre 2012.
- 6.3 Planification d'une réunion du comité d'aménagement.
- 7.0 Dossiers du pacte rural :**
  - 7.1 Rapport annuel d'activités du Pacte rural.
- 8.0 Affaires courantes :**
  - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
  - 8.2 Pancartes d'entrées de la MRC.
  - 8.3 Comité de sécurité incendie : représentants de services locaux.
  - 8.4 Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R., secteur Beauce) : demande d'appui.
  - 8.5 Participation au Congrès de la FQM.
  - 8.6 Comtés fédéraux.
- 9.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques.**
  - 9.1 Assemblée générale annuelle – Bassin versant du Fleuve St-Jean.
- 10.0 Administration :**
  - 10.1 Listes des comptes à payer.
  - 10.2 État des encaissements et déboursés.
  - 10.3 Assurances collectives.
- 11.0 Correspondance et communications.**
- 12.0 Varia.**
- 13.0 Période de questions.**
- 14.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN ET DE SON AJOURNEMENT AU 16 JUILLET 2012, ET SUIVI :**

2012-08-02

CONSIDÉRANT qu'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2012 ajournée au 16 juillet 2012 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**4.0 RENCONTRES :**

**4.1 Fondation du Cegep Beauce-Appalaches : monsieur Claude Morin :**

Rencontre reportée à une prochaine séance.

**4.2 Transport collectif : présentation de monsieur Mathieu Gaudette du CSSSE :**

Monsieur Gaudette, qui agit comme personne-ressource auprès du comité du transport collectif, présente une hypothèse de développement du transport collectif à partir de ce qui existe sur le territoire comme services, mais en référant aussi au modèle développé dans la MRC de Bellechasse.

Une copie de la présentation faite par monsieur Gaudette est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

D'une part, plusieurs maires notent l'importance de l'accessibilité la plus large possible au transport collectif, mais on note aussi celle d'optimiser les ressources existantes et le développement de partenariat en considérant les limites financières de la MRC. À titre d'exemple de partenariat, le CSSS des Etchemins est disposé à considérer un partenariat avec la MRC qui pourrait être avantageux sur le plan financier ainsi que pour l'élargissement de l'accessibilité.

Cette présentation et cet échange avec l'ensemble des membres du Conseil des maires permettront d'alimenter le comité du transport dans la poursuite de son travail.

## **5.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :**

### **5.1 Fonds de diversification et de développement :**

Les dossiers suivants ont été soumis par le comité de diversification et de développement pour ratification par le Conseil des maires :

#### **5.1.1 Coopérative de solidarité du Mont-Original (compte-rendu du 26 juillet 2012) :**

2012-08-03

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la recommandation formulée par le comité de diversification et de développement à l'effet d'accorder une aide financière de 50 000\$ à la Coopérative de solidarité du Mont-Original à partir du Fonds de diversification et de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **5.1.2 Correction au compte-rendu du 6 juillet 2011 du comité de diversification et de développement (point 4.4 du compte rendu du 7 mai 2012 du comité) :**

2012-08-04

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la correction apportée au compte-rendu du 6 juillet 2011 du comité de diversification et de développement, laquelle correction précise qu'un montant de 32 030\$ était accordé pour le « Projet de camping de Lac-Etchemin » au lieu de la somme de 30 000\$ qui était indiquée au compte-rendu du 6 juillet 2011; cette erreur ayant été notée lors de la reddition de compte pour l'année 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **5.2 Autres dossiers du CLD (s'il y a lieu) :**

Il n'y a pas d'autres dossiers soumis par le CLD.

## **6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

### **6.1 Certificats de conformité :**

### **6.1.1 Municipalité de Saint-Camille :**

2012-08-05

#### **Certificat de conformité relatif aux règlements nos 401-12, 409-12, 410-12 et 411-12 de la Municipalité de Saint-Camille :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille a adopté le 9 juillet 2012, les règlements nos 401-12, 409-12, 410-12 et 411-12;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de modifier des dispositions des règlements de zonage, de construction, de lotissement et permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont pour effet de corriger certaines difficultés d'application de même que pour assurer la concordance avec le règlement provincial en matière de sécurité des piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 401-12, 409-12, 410-12 et 411-12 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **6.1.2 Municipalité de Sainte-Sabine :**

2012-08-06

#### **Certificat de conformité relatif aux règlements nos 02-2012 et 03-2012 de la Municipalité de Sainte-Sabine :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine a adopté le 9 juillet 2012, les règlements nos 02-2012 et 03-2012;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objectifs de modifier des dispositions des règlements de zonage, de construction, de lotissement et permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont pour effet de corriger certaines difficultés d'application de même que pour assurer la concordance avec le règlement provincial en matière de sécurité des piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 02-2012 et 03-2012 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.  
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **6.1.3 Municipalité de Saint-Magloire :**

2012-08-07

#### **Certificat de conformité relatif au règlement no 278-12 de la Municipalité de Saint-Magloire :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire a adopté le 6 août 2012, le règlement no 278-12;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement modifie le plan d'urbanisme ainsi que le règlement de zonage et a pour objet d'agrandir une zone industrielle à l'intérieur des limites du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 278-12 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.  
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **6.2 Projet de règlement no 107-12 (dossier Municipalité de Saint-Benjamin) : nomination des membres de la Commission chargée de la tenue de l'assemblée publique du 12 septembre 2012 :**

2012-08-08

#### **Projet de règlement no 107-12 (dossier Municipalité de Saint-Benjamin) : nomination des membres de la Commission chargée de tenir l'assemblée (réf. art. 53.1, LAU) :**

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement de modification du schéma d'aménagement a été adopté par le Conseil des maires le 13 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement doit être soumis à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique par l'intermédiaire d'une commission créée par le Conseil, formée des membres de celui-ci (réf. article 53.1, LAU);

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires désigne les membres du comité d'aménagement de la MRC à titre de membres de la commission chargée de la tenue de l'assemblée publiques relative à la consultation sur le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement (no 107-12);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.  
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.3 Planification d'une réunion du comité d'aménagement et du comité administratif :**

On convient des dates suivantes avec les membres concernés :

- Lundi le 27 août à 19h00, Comité d'aménagement.
- Mardi 28 août 19h00, Comité administratif.

**7.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :**

**7.1 Rapport annuel d'activités du Pacte rural :**

**2012-08-09**

Suite au dépôt du rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins approuve le rapport annuel d'activités 2011 du Pacte rural, lequel rapport doit être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'aucune modification n'a été apportée au Plan de travail du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.0 AFFAIRES COURANTES :**

**8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :**

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

**8.2 Pancartes d'entrées de la MRC :**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure suite à des modifications aux spécifications convenues lors de l'ajournement de la séance de juin tenue le 16 juillet.

**8.3 Comité de sécurité incendie : représentants de services locaux :**

**2012-08-10**

CONSIDÉRANT QUE, lors des dernières nominations auprès des divers comités, il fut convenu que des représentants des services locaux suivants soient désignés pour siéger à ce comité en plus des élus déjà nommés : Lac-Etchemin/Saint-Luc, Saint-Prospér, Saint-Camille et Saint-Cyprien;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées ont procédé à la désignation de leurs représentants;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la nomination de messieurs Sylvain Poulin, Régis Morin (substitut Paul Baillargeon), Pierre Morneau et Michel Bernard pour siéger comme représentants des services locaux au sein du comité de sécurité incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2012-08-11

**8.4 Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R., secteur Beauce) : demande d'appui :**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présentée par l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), secteur Beauce, auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre du programme de soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS);

CONSIDÉRANT QUE l'information fournie par l'Association lors d'une récente rencontre a permis de constater que ce soutien serait profitable pour nos personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Echemins appuie la demande d'aide financière présentée par l'AQDR, secteur Beauce, auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre du programme de soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.5 Participation au Congrès de la FQM :**

Le directeur général adjoint recueille les indications notées par les membres du Conseil des maires concernant les besoins de chambres devant être réservées au Palace Royal pour le prochain Congrès de la FQM. Il est de plus convenu que les chambres disponibles annuellement au Hilton seront occupées par monsieur le préfet, monsieur le directeur général adjoint et la troisième servira comme suite pour le rassemblement des élus de la MRC.

**8.6 Comtés fédéraux :**

2012-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR ROCK CARRIER

QUE la MRC des Echemins exprime son désaccord avec le projet d'appellation *Louis-Fréchette* pour le comté fédéral présentement appelé *Lévis-Bellechasse*, et que le comté actuel de Lévis-Bellechasse porte plutôt le nom de *Lévis-Bellechasse-Echemins*, compte tenu qu'une partie de la MRC des Echemins fait partie de ce comté.

Le vote est demandé :

Pour : 8, représentant 57,55% de la population  
Contre : 4, représentant 42,45% de la population

ADOPTÉE SUR DIVISION.

2012-08-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie les quatre municipalités qui font partie du comté fédéral de Beauce (Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Benjamin) dans leurs démarches visant à continuer de faire partie du comté de Beauce, contrairement au projet de redécoupage récemment déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES :**

**9.1 Assemblée générale annuelle – Bassin versant du Fleuve St-Jean :**

Madame la mairesse Marielle Lemieux note que l'Assemblée générale de l'organisme du Bassin versant du Fleuve Saint-Jean se tiendra le 6 septembre prochain, mais que le lieu de cette assemblée n'est pas encore connu.

**10.0 ADMINISTRATION :**

2012-08-14

**10.1 Listes des comptes à payer :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 854 401,56\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.2 État des encaissements et déboursés :**

État transmis avec l'avis de convocation.

**10.3 Assurances collectives :**

2012-08-15

**Appel d'offres de l'U.M.Q. afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement :**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres MRC intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la MRC des Etchemins s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la MRC des Etchemins s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la MRC des Etchemins s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :**

##### **11.1 CLD et CJE des Etchemins (Classique des partenaires) :**

Invitation à la 22<sup>e</sup> édition du tournoi de golf annuel du CLD et CJE des Etchemins, le 24 août prochain au Club de Golf Le Grand Héron de Saint-Benjamin. Golf et souper, ou souper seulement. Monsieur le préfet informe, qu'à titre de représentant de la MRC, il ne pourra participer qu'au souper seulement. Il est convenu que monsieur le préfet y représente la MRC à ce souper.

##### **11.2 Passion FM :**

Invitation et contribution au Souper-bénéfice 20<sup>e</sup> Anniversaire du 29 août prochain.

**2012-08-16**

CONSIDÉRANT les précisions apportées par monsieur le maire Denis Beaulieu, représentant de la MRC au conseil de cet organisme, sur la demande relative à une contribution de la MRC pour ce souper;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins contribue pour une somme de 750\$ au Souper-bénéfice 20<sup>e</sup> Anniversaire de Passion-FM qui se tiendra le 29 août prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

##### **11.3 Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant :**

Demande de participation aux 4 MRC de Beauce-Etchemins pour une publication à l'intention spécifique des étudiants des CEGEP, en collaboration avec les 2 CEGEP de Beauce-Appalaches et de Lévis-Lauzon. Contribution demandée à chaque MRC : ¼ de 1 000\$ + taxes, soit 287,44\$.

**2012-08-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins participe financièrement, pour une somme de 287,44\$, à une publication à l'intention spécifique des étudiants des CEGEP, en collaboration avec les 2 CEGEP de Beauce-Appalaches et de Lévis-Lauzon, dans le cadre des travaux de la Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.4.1 Comité Entr’Aînés des Etchemins :**

Le regroupement qui a comme objectif la promotion de la santé des personnes de 50 ans et plus fait part de son appui au développement d’une piste cyclable sur l’ancienne voie ferrée du Québec Central sur le territoire de la MRC. Correspondance déposée.

#### **11.4.2 Résolution de la Municipalité de Lac-Etchemin :**

Résolution demandant à la MRC d’entreprendre les démarches en vue d’obtenir les accords et autorisations nécessaires de la part du ministère des Transports du Québec afin qu’il permette l’aménagement d’une piste cyclable sur la voie ferrée présente sur le territoire de la MRC, et afin de rejoindre la Véloroute de la Chaudière.

2012-08-18

#### **Demande d’autorisation auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l’utilisation de la voie ferrée du Québec Central aux fins de développement d’une piste cyclable sur le territoire des Etchemins et visant à rejoindre la Véloroute de la Chaudière :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d’administration de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches adoptait, le 29 juin dernier, le « *Rapport final de l’étude sur le potentiel ferroviaire commercial du Chemin de fer Québec Central* »;

CONSIDÉRANT d’une part, que le Conseil des maires de la MRC des Etchemins reconnaît l’importance de la protection intégrale de ce corridor ferroviaire sous la propriété du ministère des Transports (MTQ), pour un usage ferroviaire éventuel lorsque les conditions économiques, environnementales, sociales et commerciales le justifieront, tel que stipulé à la recommandation de la CRÉ formulée à l’endroit du MTQ le 29 juin dernier;

CONSIDÉRANT par ailleurs l’intérêt de plus en plus manifesté par des groupes, des organismes et des municipalités de la MRC pour le développement de l’activité vélo, à la fois dans le cadre des efforts de rétention de la population et de ceux visant la diversification économique des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de la Chaudière-Appalaches recommandait au MTQ de permettre l’usage de la voie ferrée à des fins récréotouristiques sur la base d’une permission d’occupation à intervenir entre le MTQ et les MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins compte se prévaloir de telle permission d’occupation pour le développement d’une piste cyclable sur son territoire et aussi de façon à pouvoir rejoindre la Véloroute de la Chaudière;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE DALLAIRE  
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU’une demande d’autorisation d’occupation de la voie ferrée du Québec Central pour le développement d’une piste cyclable sur le territoire de la MRC des Etchemins, et aussi de façon à rejoindre la Véloroute de la Chaudière, soit adressée au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.5 Sam Hamad, ministre du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation :**

Confirmation à l’effet qu’une enveloppe additionnelle de 300 000\$ (100 000\$ pour chacune des 3 prochaines années) sera réservée pour notre MRC dans le cadre du *Programme d’appui au redressement et à la rétention d’entreprises stratégiques et aux territoires en difficultés*. Correspondance déposée.

**11.6 Pierre Moreau, ministre des Transports :**

Confirmation de l'attribution d'une somme additionnelle de 2 312\$ aux 14 000\$ déjà versés pour le service de transport collectif en 2011, suite à l'analyse de la contribution du milieu pour cet exercice financier. Correspondance déposée.

**11.7 Jean Deblois, Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins :**

Demande de la position de la MRC des Etchemins suite à une demande d'avis de monsieur Steven Blaney, député de Lévis-Bellechasse, concernant la nouvelle appellation projetée de ce comté fédéral, pour celui de *comté de Louis-Fréchette*.

Le projet de modification ne concerne pas seulement le nom, mais aussi la délimitation de ce comté comme c'est aussi le cas pour celui de Beauce qui concerne des municipalités de notre MRC.

Sujet déjà traité au point 8.6 de l'ordre du jour.

**11.8 Direction de l'urbanisme et de l'aménagement (MAMROT) :**

Confirmation à l'effet que l'analyse du projet de règlement no 107-12 (relatif à la Municipalité de Saint-Benjamin) a été amorcée et que l'avis gouvernemental nous parviendra au plus tard le 21 août 2012. Correspondance déposée.

**11.9 Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :**

Annonce, et invitation préliminaire à la *Journée de la ruralité 2012* qui se tiendra le 2 novembre prochain, à la Station touristique Duchesnay. Correspondance déposée.

**11.10 Jean Cowan, Commandant District de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, Sûreté du Québec :**

Invitation au 1<sup>er</sup> *Forum régional des municipalités de Chaudière-Appalaches* qui se tiendra le mardi 23 octobre 2012, au Georgesville, de 8h30 à 15h30. Correspondance déposée.

**12.0 VARIA :**

**12.1 Motion de félicitations – Julie Labonté :**

2012-08-19

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION UNANIME,

QU'une motion de félicitation soit adressée, de la part du Conseil des maires de la MRC des Etchemins, à l'endroit de Julie Labonté de Sainte-Justine pour sa participation aux Jeux Olympiques de Londres 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'est soumise.

2012-08-20

14.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER